



**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de la ville de Bastia
du jeudi 4 février 2021**

**Objet : Aménagement du carrefour de la RD 81 avec le chemin du Fort
Maurel**

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 30 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 février à 14h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	34
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame Leslie PELLEGRINI ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Madame GONZALEZ-COLOMBANI Carulina ; Madame Lauda GUIDICELLI.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame FILIPPI Françoise à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur LINALE Serge à Monsieur TIERI Paul ;
Madame MATTEI Mathilde à Madame De GENTILI Emmanuelle ;
Monsieur de CASALTA Jean Sébastien à Madame VESPERINI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu la délibération de l'assemblée de Corse en date du 25 juillet 2019 n°19/233AC ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 2 février 2021 ;

Considérant qu'à son arrivée dans le périmètre de l'agglomération de Bastia, la route départementale (RD) 81 traverse des zones de plus en plus urbanisées jusqu'à se transformer en véritable rue une fois qu'elle s'insère dans le tissu urbain au quartier de Saint Antoine et au-delà ;

Considérant que plus en amont, dans le quartier de Monseratu, l'urbanisation poursuivant son développement, ceci s'accompagne de la nécessité d'aménager la RD81 ;

Considérant que c'est notamment le cas au carrefour de la RD avec le chemin du fort Maurel, où d'importants programmes de logements collectifs se développent ;

Considérant la configuration actuelle du carrefour peu adaptée : le chemin se raccorde dans une courbe serrée, en forte rampe, et avec des visibilitées réduites ;

Considérant la décision de la Collectivité de Corse et de la commune de Bastia d'aménager le carrefour de la RD 81 avec le chemin du Fort Maurel, afin de le sécuriser compte tenu de sa dangerosité ;

Considérant l'aménagement envisagé comprend :

- Le décalage de la RD81 côté mer pour augmenter autant que possible la visibilité dans la courbe que forme la RD à cet endroit ;
- La réalisation de trottoirs et d'un arrêt bus dans chaque sens, ce qui nécessite de reprendre un mur de soutènement côté aval ;
- La construction d'un plateau au droit de l'embranchement : à chaque extrémité est mise en place une rampe de ralentisseur afin de casser les vitesses; l'ensemble du plateau est placé en zone 30 pour pacifier le carrefour ;
- La reprise de l'assainissement pluvial sur la RD8 ;
- La structure de chaussée sous les élargissements de la RD81, et la reprise du revêtement de la RD81 et des amorces des voies communales.

Considérant le montant de l'opération, sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse, estimé à un montant total de 330 000 € HT ;

Considérant que la participation financière de la commune porte sur l'ensemble des aménagements ;

Considérant la convention de participation financière entre les deux collectivités prise par l'assemblée de Corse.

Après avoir entendu le rapport de Jérôme VIVARELLI-MARI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1:

Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Aménagement du carrefour de la RD 81 avec le chemin du Fort Maurel	330 000 €	Collectivité de Corse	182 000 €
		Ville de Bastia	148 000 €
Total Dépenses	330 000 €	Total Recettes	330 000 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli